



République Française  
Département : GIRONDE  
Arrondissement : Lesparre-Médoc

## **COMMUNE DE SAINT-CHRISTOLY MÉDOC**

### **PROCÈS VERBAL**

Séance du lundi 11 août 2025

Date de la convocation : 07 août 2025

Le onze août deux mille vingt-cinq l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie dans la la Salle du Conseil de la Mairie à 18h00, sous la présidence de Stéphane POINEAU.

Membres en exercice  
: 0  
Quorum : 5

Présents : 7  
Représentés : 0  
Nombre de votants : 7

**Présents** : Stéphane POINEAU, Marie-José CLIPET, Gilles AURIOL, Nathalie LEJARD, David CHANTELOT, Cloé HÉRAUD, Gilles MÉDARD

**Représentés** :

**Excusés** :

**Absents** : Didier BERTHOLD, Julie FRIBOULET

Secrétaire de séance : David CHANTELOT

#### **Ordre du jour :**

- Virements de crédits
- Adhésion à l'APADEV
- Carte communale : arrêt du projet de l'élaboration de la carte communale
- Questions diverses

#### **Désignation du secrétaire de séance :**

David CHANTELOT est désigné(e) secrétaire de séance.

#### **Approbation du procès-verbal de la dernière séance :**

Le procès-verbal de la dernière séance a été transmis aux conseillers.

Aucune remarque n'ayant été apportée, le procès-verbal est adopté à l'unanimité des membres présents et représentés.

#### **Décision du Maire :**

VC 2025-001

Le Conseil Municipal règle, par ses délibérations, le affaires de la commune. Néanmoins, l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales donne au Conseil Municipal la possibilité de déléguer à Monsieur le Maire, pour la durée de son mandat, certaines de ses attributions.

L'exercice de cette délégation se fait sous le contrôle de l'assemblée délibérante (article L.2122-21



République Française  
Département : GIRONDE  
Arrondissement : Lesparre-Médoc

## **COMMUNE DE SAINT-CHRISTOLY MÉDOC**

du CGCT). De ce fait, le Conseil Municipal réuni le 10 juillet 202 a chargé Monsieur le Maire en exercice d'exercer en son nom certaines attributions (DE-2020-027).

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de l'usage fait de cette délégation et de la décision prise le 08 août 2025 pour des virements de crédits en section de fonctionnement concernant des travaux réalisés sur le bâtiment de l'église et pour lesquels l'association des Amis de l'Église Saint-Christophe a fait don du montant HT des factures.

VIREMENTS DE CRÉDITS : BALANCE							
Dépenses de fonctionnement				Recettes de fonctionnement			
11/08/2025	615221	Entretien, réparations bâtiment publics	4 100.00	11/08/2025	756	Libéralités reçues	3 367.70
11/08/2025	618	Divers	-732.30				
Total Dépenses			3 367.70	Total Recettes			3 367.70

### **Délibérations du conseil :**

#### **DE 2025 018**

#### **ADHÉSION À L'APADEV**

L'APADEV (Action pour l'Amélioration et le Développement des Espaces de Vie) est une association qui œuvre pour l'amélioration des espaces de vie dans les territoires ruraux. Son action s'inscrit dans une dynamique de développement local et de valorisation des espaces publics, en cohérence avec les attentes des habitants et les enjeux de la collectivité.

- Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L. 2121-29 et suivants relatifs aux compétences du conseil municipal.
- Vu la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations.
- Vu le décret n° 2001-492 du 6 juin 2001 relatif à l'organisation des associations et à leur fonctionnement.
- Vu les statuts de l'APADEV, notamment l'article 5 relatif aux modalités d'adhésion et de représentation des membres.

Le Conseil Municipal de Saint-Christoly Médoc, après en avoir délibéré et à la majorité des membres présents et représentés, **décide** :

- **D'adhérer** à l'APADEV (Action pour l'Amélioration et le Développement des Espaces de Vie) au titre du collège "Collectivités" ;
- **D'accepter** d'être membre du Conseil d'Administration pour un mandat de 3 ans ;
- **D'approuver** le montant de l'adhésion à 5 € par an ;
- **De désigner** Monsieur le Maire en tant que représentant de la commune au sein du Conseil



République Française  
Département : GIRONDE  
Arrondissement : Lesparre-Médoc

## **COMMUNE DE SAINT-CHRISTOLY MÉDOC**

d'Administration de l'APADEV.

- **D'autoriser** Monsieur le Maire à se faire représenter au Conseil d'Administration de l'APADEV, par un membre de son conseil municipal ;
- **D'autoriser** Monsieur le Maire à signer tout document se rapportant à cette adhésion ;
- **De charger** Monsieur le Maire de l'exécution de la présente délibération.

Pour : 7      Contre : 0      Abstention : 0

*Délibération : adoptée*

### **CARTE COMMUNALE**

Monsieur le Maire informe les conseillers que la procédure de l'élaboration de la carte communale prévoit que le conseil arrête son projet par délibération pour qu'il puisse être transmis aux autorités publiques puis déposé pour l'enquête publique.

Gilles AURIOL souligne que ce projet contient beaucoup d'erreurs et d'approximation : la commune de St Christoly Médoc est confondue avec celle d'Ordonnac, les chiffres sur les commerces sont inexacts.

Le conseil ne souhaite pas voter ce projet en l'état et demande à ce que des corrections y soient apportées.

### **Questions diverses :**

- Marie-José CLIPET indique qu'elle n'aura pas le temps d'organiser le Festival des Talents Médocains cette année.
- Monsieur le Maire informe les conseillers que le bâtiment et la maison de M. Bruzaud ont été rachetés. Le bâtiment sera revendu à la mairie comme prévu lors du budget. Les démarches administratives débuteront en septembre.
- Marie-José CLIPET indique qu'elle a vu les travaux au cimetière pour l'ossuaire. Monsieur le Maire précise qu'une somme a été prévue au budget pour la reprise de concessions.
- Cloé HÉRAUD demande si les travaux de l'éclairage public ont débuté, car des luminaires au Port ne fonctionnent plus. Le Maire précise que ces luminaires ont été éteints à la demande de la mairie pour le spectacle du 23 juillet dernier. Les travaux commenceront à la rentrée. Les nouvelles installations permettront de couper ou de réduire l'intensité de l'éclairage la nuit.  
Le Maire informe les conseillers qu'Enedis applique actuellement un forfait pour la consommation des éclairages publics mais que l'entreprise souhaite facturer la consommation au réel avec l'installation de compteurs Linky. Le fait de relanternier l'éclairage public avec des leds favorisera une baisse de la consommation.
- Monsieur le Maire informe les conseillers qu'une campagne de réfection de voirie va débuter, en bouchant les trous avec de l'enrobé.
- Marie-José CLIPET prend la parole pour informer les conseillers qu'elle s'est entretenue avec



*République Française  
Département : GIRONDE  
Arrondissement : Lesparre-Médoc*

## **COMMUNE DE SAINT-CHRISTOLY MÉDOC**

Monsieur LACOMBE au sujet des potelets au port. Monsieur le Maire en profite pour annoncer qu'il a contacté une entreprise pour refixer ces potelets.

Marie-José CLIPET souhaite que l'installation de potelets permettent, comme à l'heure actuelle, aux voitures de passer pour stationner sur le terrain communal. Elle souligne que ces potelets ne sont pas pratiques pour l'entretien du terrain avec la tondeuse.

David CHANTELOT demande s'il ne serait pas envisageable de sortir ces potelets et d'installer des piquets avec des chaînes qui pourraient s'ouvrir lors de manifestations.

Marie-José CLIPET précise qu'il faudrait également prévoir ce type d'installation côté paysager.

Monsieur le Maire va demander un devis pour l'installation de piquets amovibles avec des chaînes. Il le transmettra aux conseillers avant toute décision.

- Nathalie LEJARD souligne qu'il faudrait réinstaller des panneaux "attention quai glissant" sur les quais.

- Cloé HÉRAUD demande si les fils Enedis et fibre sont réparés dans l'avenue du Général de Gaulle car ils ont été arrachés ce week-end par un gros tracteur agricole. Les dégâts ont été signalés à Enedis et Orange.

- Une fois les discussions terminées, Monsieur LACOMBE prend la parole pour indiquer que les potelets installés sur le port n'ont pas été redressés. Il informe le conseil que si la situation avec ces installations n'est pas résolue en septembre, il fera intervenir son avocat.

Il trouve regrettable que lors des marchés gourmands, beaucoup de personnes portent leur pique-nique au détriment des commerçants et dit qu'il faudrait remédier à ce problème.

Par ailleurs, il fait part au conseil qu'il a repéré un trafic de drogue sur le port de St Christoly Médoc.

Monsieur le Maire répond qu'il a déjà contacté la gendarmerie à ce sujet suite à un signalement de Monsieur LACOMBE.

- Monsieur SUDRIE demande qui a autorisé l'implantation d'un atelier menuiserie à côté de chez lui. Un permis de construire a été déposé en mairie, instruit et accordé par la DDTM.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h00.

Stéphane POINEAU  
Président de séance

David CHANTELOT  
Secrétaire de séance